

VÉTROZ

SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

JANVIER 2022

Editorial

Comme pour bon nombre d'organisations et de personnes, l'année 2021 a été, pour notre commune, une année particulière. En effet, elle fut rythmée notamment par l'actualité sanitaire et les vagues successives de la COVID-19.

Quel chemin parcouru depuis le début de la pandémie où les nombreuses annulations de manifestations laissent place à un sentiment d'isolement. Plus que jamais, cette crise nous rappelle combien la vie communautaire et la cohésion sociale contribuent à forger une forte identité sociale. Je remercie les personnes qui œuvrent pour faire perdurer ces liens et plus particulièrement nos sociétés locales.

Une pensée solidaire à tous ceux qui en ont souffert et mes remerciements les plus sincères aux personnes qui ont aidé autrui. Aujourd'hui, nous tournons la page sur 2021 et espérons une année 2022 sous de meilleurs auspices.

Gouverner avec clairvoyance et ambition, voilà l'objectif que le Conseil Municipal s'est fixé. Ainsi, en 2021, nous avons étudié le fonctionnement de nos services afin de les optimiser pour mieux répondre aux besoins de notre population. Durant cette législature, j'ai eu l'honneur de me voir confier les dicastères des écoles et des structures d'accueil. L'opportunité pour moi d'engager une réflexion complète sur le regroupement scolaire de nos enfants, par degré ou par proximité. Dans le cadre de cette réflexion, les actions suivantes ont été entreprises :

- Sondage auprès des parents,
- Sondage auprès des enseignants,
- Visite de la direction des écoles de Sion,
- Visite du Service de l'enseignement.

En résumé, nous avons pu constater que les parents sont clairement en faveur d'un regroupement de proximité alors que les enseignants sont plus partagés. Dès lors, en considérant :

- le préavis de la commission scolaire,
- les résultats du sondage des parents,
- les résultats du sondage des enseignants,
- la répartition géographique des élèves et des classes,
- la politique de mobilité douce de la municipalité,
- la politique d'accueil extra-scolaire de la municipalité,

- le financement de séances de collaboration pour l'aspect pédagogique entre les enseignants par la municipalité.

Le Conseil Municipal a décidé d'instaurer **un regroupement de proximité de 1 à 8H dans chaque centre**. Le regroupement se fera par étapes mais au plus tard lors de la fin de l'agrandissement de l'école des Plantys, soit l'année scolaire 2023-2024. Plus personnellement, je suis particulièrement satisfait de ce changement qui favorisera la proximité et assurera une plus grande facilité de déplacements tant aux parents qu'aux enfants. Pour parfaire cette vision, mon prochain objectif sera de poursuivre la réflexion sur l'intégration des unités d'accueil pour les écoliers (UAPE) directement dans les centres scolaires.

Comme vous l'aurez compris, Vétroz est une commune qui ose. Nous, politiques, travaillons pour le bien commun mais sommes également là pour engager des actions qui permettraient d'améliorer le quotidien des habitants. En tant que vice-président, il me tient particulièrement à cœur de contribuer au développement de ma commune et de pouvoir y défendre des projets innovants.

A vous tous, chères Vétrozaines et chers Vétrozains, j'adresse mes meilleurs vœux : que Vétroz ose plus que jamais en 2022 afin de continuer d'être un village où il fait bon vivre ! Prenez soin de vous et de vos proches !

Bonne et heureuse année 2022.



*Fabien Papilloud,
Vice-président
de la commune de Vétroz*

LA NATURE ET LES ENFANTS

Au sein de la crèche de Vétroz, il y a le groupe «Les Colibris». Il accueille 20 enfants de 18 mois à 3 ans. Le personnel éducatif est composé de : Lyne et Gaële éducatrices de l'enfance, Margaux éducatrice en formation, Sandra éducatrice sociale, Fabio assistant socio-éducatif, Muriel et Christine auxiliaires.

Chez Les Colibris nous aimons être proches de la nature en proposant aux enfants des activités, des jeux et des sorties.

Gaële a suivi une formation «Vivre la nature avec les enfants» et elle se lance dans un CAS en Education à l'environnement par la nature.

En collaboration avec Jérôme Bétrisey, chef du service des constructions, elle a créé un espace dédié à la nature pour les structures d'accueil de Vétroz. Il a été réalisé par l'équipe des forestiers de la commune de Conthey.

Un tipi végétal en saule a été construit et 6 bacs en bois ont été mis à disposition des enfants.

Trois bacs sont remplis avec de la terre pour jardiner et les trois autres sont pour jouer et découvrir divers matériaux (terre, sable et copeaux de bois).

Le tipi est un lieu de rencontre pour tous les groupes et il permet aux enfants de jouer ensemble.



La nature donne aux enfants un terrain de jeu et d'action indéfiniment varié : la terre, le vent, l'eau, les pierres, les plantes, les insectes ...

L'environnement naturel offre aux enfants la stimulation de la motricité, la perception par les sens, l'imagination et la créativité par le jeu avec du matériel naturel. Cela permet le renforcement du système immunitaire, l'expérience de vivre avec les cycles des saisons, l'apprentissage social et l'apprentissage intégral de tous les sens.

Cet espace vert nous fait découvrir la nature avec les enfants en jouant et en jardinant... en partant à la recherche des insectes, des papillons, des plantes etc.

Au fil des saisons nous allons proposer diverses activités afin de profiter de ce que la nature nous offre à chaque instant.

La première activité proposée à la rentrée scolaire fut du jardinage. Tous les groupes d'enfants, des Colibris à l'UAPE ont passé un après-midi ensemble à planter diverses fleurs et herbes aromatiques.

Le jardinage est une activité attirante pour un enfant. Elle lui permet d'être dehors, de s'amuser avec l'eau et dans la terre, et de faire des découvertes. Jardiner stimule aussi ses sens. Il peut, par exemple, toucher la terre, sentir une fleur, goûter les herbes fraîchement cueillies et observer les insectes.

Planter des légumes ou des fines herbes, les arroser et les récolter lui fait aussi comprendre d'où viennent les aliments qu'il mange. Cela l'incite à respecter la nature et à prendre soin de l'environnement.



La seconde activité sera un jeu de memory des empreintes des animaux. Pour que les enfants deviennent de véritables pisteurs, nous leur proposerons du matériel didactique pour apprendre à reconnaître les empreintes de quelques animaux de nos forêts. Pour les plus grands, des fiches qui leur donneront toutes les informations indispensables à connaître sur les animaux et pour les plus petits des présentations imagées leur permettront d'identifier les animaux au premier coup d'œil.



Côté sortie, au mois de septembre, pour prolonger un peu l'été, les enfants ont rendu visite aux animaux de la faune alpine au zoo des Marcottes. Ils ont pu leur donner à manger et les observer de très près. Ils ont été émerveillés de voir tous ces animaux dont ils entendent parler dans les chansons, les histoires et les livres. Les animaux en vrai c'est plus impressionnant !

*L'équipe éducative
du groupe les Colibris, crèche le Nid*

LES VENDANGES DES COLIBRIS

Et voilà que l'automne arrive avec sa palette de couleurs magiques !

Nous avons voulu avec un petit groupe d'enfants de 2 ans, revenir à la source et faire des vendanges.... oui mais à l'ancienne !

Pour cela, nous en avons parlé à Fabio, œnologue en Biodynamie, qui nous a préparé des vendanges comme on les faisait au siècle passé.

Il nous a réservé des raisins bio, qu'il a remis en scène sur les pieds de vigne et voilà les enfants partis avec leurs petits paniers, devant les ceps pour cueillir les grappes.

Sans oublier de les goûter bien sûr ! Lorsque que les paniers furent pleins, les voilà en route pour la cave.



Ils ont pressé avec les pieds comme le faisaient nos ancêtres.



Après l'effort, le réconfort ! ils ont pu déguster le fruit de leur labeur, du moût ...qu'ils ont adoré !!



Ils ont égrainé toutes ces grappes et là c'est la partie la plus amusante pour tous ...



Nous tenons à remercier Fabio, pour sa disponibilité, sa gentillesse et ses explications pour cette activité.



*L'équipe éducative
du groupe les Colibris, crèche le Nid*

RÉTROSPECTIVE 2021 DE L'ASOV

Déjà en 2022 ! Que le temps passe si vite. Alors faisons un petit bon en arrière pour voir ce qui s'est passé à l'ASOV en 2021.



Malgré la situation que nous connaissons maintenant depuis plus d'une année, l'ASOV a pu ouvrir ses portes avec le bus Anim' et l'Espace Jeunes, sur 65 mercredis après-midis, samedis soirs – vendredis soirs et samedi après-midi, à plus de 2000 jeunes qui ont pu profiter d'un lieu sécurisé leur permettant de développer des compétences, à travers différents activités. Durant les vacances scolaires (Carnaval, Pâques, Été, Automne), nous avons accueilli environ 300 jeunes avec des programmes d'activités variés qui ont été choisies et en partie organisées par les jeunes.



Le comité des Jeunes «J'ASOV Activ' Together» a également été très actif cette année. En effet, vous avez pu découvrir trois nouvelles éditions du Cré'Activ. Ce petit journal se veut participatif, donc n'hésitez pas à nous envoyer vos idées d'articles ! Ils se sont également occupés de projets tels que le Cluéo Géant ou encore la récolte de

jouets à Noël. Ces jeunes, âgés de 10 à 20 ans, ont encore plein d'idées qu'ils vont mettre en place en 2022. Attendez-vous à de belles surprises !

Mais le plus gros projet que le comité des jeunes, avec l'aide des animateurs socioculturels, a mis sur pied, c'est le mini festival de Vétroz Plage qui a eu lieu sur trois week-ends en juillet. Pour sa deuxième édition, la population a été au rendez-vous et est venue en nombre ! La manifestation s'est terminée avec une soirée Mousse et Raclette qui a remporté un vif succès ! Nous sommes déjà en train de plancher sur l'édition 2022 !

De plus, pour sa cinquième participation au programme Suisse Bouge, Vétroz, grâce à ses habitants motivés, est arrivé sur la première place du podium. Nous adressons un immense merci aux sociétés locales, aux sociétés privées et aux habitants de la commune, qui se sont réunis pour vous proposer un programme d'activité variés et accessible à tous. Ce projet sera de retour en 2022, avec quelques nouveautés. Soyez prêts à bouger avec nous!



En gros, tous ces projets, c'est grâce à vous ! Car sans vous, l'ASOV n'existerait pas et ne pourrait pas mettre tout cela en place avec la jeunesse vétrozaine et les habitants de la commune. Alors un grand merci et rendez-vous en 2022 pour de nouvelles aventures !

*Pour l'ASOV
Nathalie Zanardini, Responsable*



CRAPAUDS ET LÉZARDS VÉTROZAINS

13 espèces de reptiles et 10 espèces de batraciens sont présentes en Valais. Tous sont protégés par le droit fédéral et cantonal. A Vétroz, il n'est pas rare d'observer un lézard vert dans les murs en pierres sèches du vignoble, un orvet dans la zone agricole ou encore une couleuvre à collier le long des canaux de la plaine. La grenouille rousse pond régulièrement ses œufs agglomérés dans les dépotoirs en amont du village ou dans les meunières et le marais de Praz-Pourris.



En 2021, plusieurs sites de reproduction du crapaud commun ont été découverts à Vétroz dans des mares privées en pleine zone à bâtir, suite à des annonces de crapauds écrasés sur les routes.

Les petits étangs constituent des biotopes très prisés des crapauds, des grenouilles et autres libellules. Entre Vétroz et Plan-Conthey, on dénombre à ce jour plus d'une douzaine de mares privées qui constituent un véritable petit réseau de biotopes favorables pour les amphibiens. Il s'agit étonnamment d'une des plus grandes populations de crapaud commun de plaine en Valais. Ses pontes sont facilement reconnaissables car elles forment des

cordons d'œufs amarrés à la végétation. Les batraciens indigènes restent très discrets et n'occasionnent pas de désagréments particuliers (chants discrets).

Pour sauvegarder ces espèces, le réseau de mares de la commune doit être préservé et même si possible renforcé par la création de nouveaux plans d'eau.



Si vous voulez signaler vos observations, recevoir des conseils sur l'entretien des mares et leur création, connaître les espèces présentes dans votre biotope ou autour de votre maison, vous pouvez contacter les correspondants régionaux du Centre de coordination pour la Protection des Amphibiens et Reptiles de Suisse (www.karch.ch) :

Flavio Zanini et Florian Dessimoz (027 323 70 17, bureau drosera sa à Sion)

Tester vos connaissances sur biofotoquiz.ch !

*En collaboration
avec la Commission Environnement
de Vétroz*

PROMOTIONS CIVIQUES

En 2021, 74 jeunes vétrozains ont atteint leur majorité civique. La traditionnelle réception a été organisée à leur intention, en compagnie des autorités politiques et judiciaires communales. Afin de célébrer cet événement en tout convivialité, ils ont ensuite eu l'occasion de partager un repas et de recevoir un souvenir de leur accession aux droits politiques.



Melissa Aymon, Shaban Bajrami, Mirhan Bekiroska, Bastien Beney, Adnan Binjos, Kilian Botelho, Sandy Caldeira Malaia, Amandine Carthoblaz, Marie Cavalli, Elisa Cenami, Eugénie Crettenand, Ruben Cunha De Sa, Beatriz Da Cruz Amaral, Marco da Silva Pereira, Adriano D'Agostino, Dany D'Agostino, Denisa Deva, Jonathan Dozinel, Maëlle Ducrey, Isa Dzeliloski, Thalia Evéquo, Célia Favre, Jonathan Fellay, Mathieu Filliez, Dylan Fontannaz, Jonathan Fournier, Aurélie Hosennan, Florim Isljami, Emina Kurtic, Daphné Kuster, Jennifer Lathion, Alexia Lecci Bardalho, Ambre Lenzo Agnello, Andrea Filipa Lourenço, Adriano Macário Gonçalves, Célia Matas, Norah Métrailler, Davyn Miller, Jeanne Minguely, Suzi Mohammed, Mylène Monteiro Aguiar, Nhu Phong Nguyen, Tharsikan Nithianandan, Matthieu Normand, Fabiola Pastore, Alessya Penso, Noah Perruchoud, Matteo Picci, Sergio Daniel Pinto Rito, Théo Pozzi, Mélanie Raemy, Avisia Rajenthiran, Hugo Rard, Etienne Rey, Valérie Roh, Jérémie Salloum, Nicole Isabel Santinhos Guerreiro, Lucas Santos, Sanjei Sarvananthan, Telma Silva, Sandrina Silvestre, Sarah Sparascio, Marie Studer, Nicolas Studer, Demirali Suleski, João Teixeira Santos, Rui Teixeira Santos, Noa Toma, Samuel Torti, Trung Son David Tran, Daniel Udry, Loïc Vercelloni, Daniel Vitoria, Laura Voeffray.

MÉRITES SPORTIFS ET CULTURELS 2021

CONCERT DE NOËL

En 2020, le concert de Noël de nos deux fanfares, l'Union et la Concordia, a dû être annulé à cause des conditions sanitaires liées à la COVID-19. Nous avons pu renouer avec cette belle tradition, le samedi 18 décembre 2021 dans la salle de Bresse, avec un public nombreux qui a répondu à l'appel.



Durant le concert, dirigé de main de maître par Christophe Jeanbourquin et Bertrand Moren, la Municipalité a

remis ses mérites, ainsi qu'une mention particulière aux personnes et sociétés suivantes :



- mérite sportif individuel à Kyara Gomes : championne suisse en gymnastique individuelle jeunesse à Bad Ragaz,
- mérite sportif collectif à l'équipe Hélios LNBF : championne suisse,
- mention particulière à Christophe Jeanbourquin : 20 ans de direction à la fanfare Union.

La Municipalité félicite tous ses champions et les remercie de faire connaître notre commune de Vétroz au-delà de nos frontières communales, valaisannes et suisses.

La collecte en faveur de l'action sociale du 50^e anniversaire du Kiwanis Club Sion a rencontré un grand succès grâce à votre générosité. La fête fut belle. Merci aux champions, aux fanfares et à vous, nombreux Vétrozaines et Vétrozains, présents à la veille de ces fêtes de fin d'année.

*Pour la commission Sports et Culture
Lydia Moix, présidente*

COMMISSION CULTURELLE

ARMOIRE COMMUNAUTAIRE : MERCI A TOUS NOS DONATEURS

Le 10 novembre 2020, nous mettons en service notre armoire communautaire dans laquelle sont déposés des produits alimentaires non périssables et des produits de première nécessité destinés à l'usage des personnes qui en ont besoin. En janvier 2021, nous faisons appel à votre solidarité. Une année plus tard, ce sont des remerciements que j'aimerais adresser à toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette réussite. Tout a commencé par quelques timides habitants de notre commune à la veille des fêtes, suivis rapidement par nos élus communaux et par l'APEV (Association des Parents d'Elèves de Vétroz) et cela a continué durant l'année 2021. Les commerçants Songul, Anselmo, Antonio, Jean-Marie et leurs collaborateurs ont mis à disposition dans leurs succursales Denner et Migros Partenaire à Vétroz, ainsi que Coop Pronto à Sierre, des caddies dans lesquels les clients pouvaient déposer leur contribution. Un généreux nonagénaire vétrozain a offert la totalité de son présent communal pour l'approvisionnement de l'armoire.

Dernière action en date, celle des élèves de 11 CO du Collège de Derborence : Depuis plus de 10 ans, une récolte pour les Cartons du cœur est organisée au sein de l'établissement. Cette année ce ne sont pas moins de 120 élèves qui ont participé à cette action qui est double : d'une part sensibiliser notre jeunesse à la précarité qui nous entoure, qui nous côtoie sans la connaître, ni la voir et d'autre part, l'ouvrir au bénévolat, à l'esprit de partage et à la solidarité. La première moitié de ces cartons va servir au garnissage de l'armoire communautaire et la seconde a été livrée aux Tables du Rhône.



Merci au CMS pour son étroite collaboration ainsi qu'à deux de nos précieuses bénévoles Hatice et Nadia, qui se sont occupées du remplissage. Cette liste n'étant pas exhaustive, à vous toutes et tous, de notre commune ou d'ailleurs, qui avez contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de notre projet, je vous dis simplement MERCI.

N'oubliez pas que nous avons toujours besoin de vous et que nous comptons sur vous.

VETROZAINS RESPONSABLES ET SOLIDAIRES

Le 24 novembre dernier, l'unique rencontre 2021 des «Vétrozains responsables et solidaires» a réuni des enfants de 5 à 12 ans et leurs accompagnants. Ils se sont attelés à la confection de photophores, l'un pour leur propre foyer et l'autre destiné à un résident vétrozain du Foyer Haut-de-Cry afin de ne pas oublier nos aînés qui pendant cette période difficile sont un peu isolés. De magnifiques lanternes ont vu le jour sous les doigts de nos petits anges blonds. Une petite collation a été offerte à nos bricoleurs, ainsi qu'aux adultes : petits pains, branches de chocolat et compotes des jus Iris (Merci à Migros Partenaire de Vétroz et à Francis). Au vu des conditions sanitaires actuelles, les photophores, ainsi qu'une carte de Noël, ont été distribués aux résidents le 20 décembre dernier par la commission culturelle et non pas par les enfants et leurs familles comme cela était initialement prévu. Les résidents ont également reçu des petits sachets de biscuits, confectionnés par les enfants de l'ASOV, âgés de 6 à 12 ans. Un grand MERCI à tous ces enfants qui en période de Noël ont pris un peu de temps pour nos aînés : quel bel exemple de solidarité !



À toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, pleine de rires et de sourires, de rencontres et d'échanges.

*Pour la commission culturelle
Lydia Moix, présidente*

BIBLIOTHÈQUE DE VÉTROZ

A la bibliothèque de Vétroz, nous vous accueillons toujours avec joie et vous proposons des lectures et des films, classiques et actuels, pour petits et grands, curieux ou rêveurs... Nous organisons également des animations comme :

L'atelier de Noël «Poésie de papier», un bricolage qui a été créé en nos murs par des enfants enthousiastes et inventifs ! Bravo pour vos magnifiques créations !



Dès le 18 janvier, nous reprenons **les ateliers-lecture** qui rencontrent un vif succès auprès de nos tout jeunes lecteurs. Notre chaleureuse animatrice Romaine vous reçoit selon les informations suivantes :

L'atelier-lecture continue en 2022 !

Il est ouvert à tous les enfants de 0 à 5 ans accompagnés d'un parent.

Nous vous attendons avec impatience de 9h30 à 10h15, les mardis suivants :

18 janvier 2022
1^{er} et 15 février 2022
15 et 22 mars 2022
12 et 26 avril 2022
10 et 24 mai 2022

Bibliothèque de Vétroz / Rte de l'Abbaye 42 / 1663 Vétroz
027 345 37 84 <http://vetroz.bibliovs.ch>

Cette activité a lieu en suivant les recommandations de l'OFSP.

BiblioWeekend, vous connaissez ? Un week-end durant lequel les bibliothèques de toute la Suisse seront ouvertes. La première édition nationale est prévue du 25 au 27 mars 2022 sur le thème : «Décrocher la lune». Imaginez... les bibliothèques suisses sous les feux de la rampe ! Des événements, des rencontres et des lectures à des moments inhabituels !

BIBLIOWEEKEND
25-27.03.2022
DÉCROCHER LA LUNE
NACH DEN STERNEN GREIFEN
VOLERE LA LUNA

WWW.BIBLIOWEEKEND.CH

VOTRE BIBLIOTHÈQUE PARTICIPE !
IHRE BIBLIOTHEK MACHT MIT !
LA VOSTRA BIBLIOTECA PARTECIPA !

biblio|suisse

La biblio de Vétroz y participera et vous présentera un programme chargé en émotions : ouverture exceptionnelle le samedi 26 mars de 16h00 à 18h00 avec une surprise pour nos visiteurs, puis de 18h00 à 19h00, des histoires vous seront contées par une animatrice professionnelle et enfin, de 19h00 à 8h00 le lendemain : «Camper sous les étoiles imaginaires» de la biblio ! Eh oui, nous vous invitons à la biblio pour y dormir, avec crêpes-party et home cinéma.

Des informations et de nouvelles activités vous seront communiquées durant l'année. Soyez attentifs et venez nous rendre visite !

Au plaisir de vous retrouver !

Le trio de la biblio
<http://vetroz.bibliovs.ch>
027.345.37.84

NOUVELLES DU PERSONNEL COMMUNAL

Deux nouveaux collaborateurs ont débuté leur activité au sein de notre Municipalité durant le dernier trimestre 2021.



Ainsi, Pierre Fournier est venu renforcer le service de police au 1^{er} décembre dernier.

Par ailleurs, Jessica Gaillard a été engagée comme assistante éducative à 80% dès la mi-novembre 2021.



du personnel de nettoyage. Elle a désormais ainsi plus de temps à consacrer à sa famille, elle qui a déjà une arrière-petite-fille.



Finalement, nous tenons à féliciter Bertrand Daven pour la réussite de son brevet fédéral de concierge obtenu après deux années de formation. Ce diplôme vient récompenser des heures de travail effectuées dans un contexte rendu difficile en raison de la pandémie.

Bravo Bertrand, bienvenue à Pierre et Jessica, et bon vent à Maria !

Les autorités et le personnel de la Municipalité de Vétroz



Un départ à la retraite a également eu lieu en fin d'année 2021. En effet, Maria Cilurso a cessé son activité à la fin du mois d'octobre après avoir passé plus de 14 ans au service de l'entretien des bâtiments. Sa gentillesse et son caractère toujours égal vont manquer au sein

JARDINS POTAGERS À DISPOSITION POUR LA POPULATION

Le Conseil bourgeoisial a décidé de mettre une portion de 1000m² à disposition des habitants de Vétroz pour entretenir des jardins potagers privés.

Cette parcelle est au sud de la Route de la Bourgeoisie et se louera au m² : 10ct/m²

Priorité sera donnée aux Bourgeois et domiciliés sur la commune.

Les demandes sont à adresser à : laurent.germanier@vetroz.ch, 027.345.37.75

Nous espérons motiver des vocations. Devenez jardinier et mangez vos propres légumes.

*Olivier Cottagnoud,
Président de la Bourgeoisie de Vétroz*

INVESTISSEMENTS POUR LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

En 2021, la Municipalité a procédé à la réfection de l'avenue de la Gare en zone agricole. Ce projet intégrait la création d'un trottoir ainsi que la pose d'un éclairage public. L'Agglosion y a contribué financièrement pour près de Fr. 200'000.-. La rue du Haut-de-Cry, ainsi que ses nombreux réseaux souterrains, a également été rénovée. Le revêtement final de ces deux routes est planifié au printemps 2022, les températures hivernales ne permettant pas la pose d'enrobés bitumineux dans des conditions optimales.

Pour 2022 le dicastère des travaux publics a proposé plusieurs réalisations et les investissements sur les objets routiers ci-après ont été retenus par les autorités.

- Sécurisation du pont de l'avenue de la Gare sur la Lizerne, avec participation financière de la commune d'Ardon
- Sécurisation du passage à niveau de la route du Grand-Canal, avec appel à contribution
- Réfection de la route de la Bourgeoisie et de ses équipements, tronçon av. de la Gare – rte de la Jonction
- Réfection de la route du Camping et de ses équipements pour la viabilisation de l'ancienne parcelle du camping, avec appel à contribution.

En partenariat et sous la direction du Service cantonal de la mobilité, trois projets sont en cours. Il s'agit des

travaux de réaménagement de l'ancien village (route cantonale et places) qui devraient débuter à la sortie de l'été 2022 pour une durée de deux à trois années. Est également prévue la création d'un giratoire sur la bretelle d'autoroute à la hauteur de la rue du Collège menant à la salle polyvalente de Conthey (en attente de la procédure d'enquête publique lancée à l'automne 2021). Finalement, la réfection de la route de Débord (tronçon situé entre la STEP et Ardon) devra débuter par le dépôt du dossier d'enquête publique au début 2022.

A Magnot, un nouvel écopoint est prévu à la route de l'Industrie au sud de la zone à bâtir afin de répondre à l'accroissement de la population. La modernisation de l'éclairage public est poursuivie avec la généralisation de détecteurs de mouvement pour améliorer le confort des riverains. L'éclairage du stade est renouvelé. Finalement, la pose de près de 400 compteurs d'eau potable est planifiée.

A Vétroz, en sus du réaménagement de la route cantonale, la conduite d'eau potable située à la sortie ouest du vieux village sera renouvelée en raison des nombreuses fuites observées ces dernières années.

*Pour la commission des Travaux publics
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner*

DÉCHETS ALIMENTAIRES

A la sortie de l'hiver 2019 la Municipalité de Vétroz installait le premier système public de collecte et récupération des déchets alimentaires en Valais central.

Un partenariat unique avec la SATOM était proposé, Vétroz étant précurseur dans ce domaine. Plus de la moitié des ménages utilisent ce système.

A l'été 2021, l'UTO reprenait cette prestation afin de l'offrir à l'ensemble des communes partenaires de son périmètre d'activité.

Des ajustements ont depuis été demandés à ce nouveau prestataire, la nouvelle organisation des collectes ne répondait pas aux exigences acquises de la Municipalité.

RAPPELS :

Pour un ménage, l'utilisation de ce système de collecte est facturée (lors de l'établissement des taxes communales) au tarif unique de Fr. 20.- pour l'année courante quel que soit le nombre d'ouverture des bacs ou l'emplacement du bac utilisé.

En cas de bac plein, les utilisateurs sont priés de mettre ces déchets dans le bac suivant ou à un autre emplacement, ce type de déchets laissé à l'air libre provoquant des nuisances particulières.

*Pour la commission des Travaux publics
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner*

RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

La Municipalité a investi près de Fr. 170'000.- pour le réaménagement de la place de l'Eglise. Ces travaux ont été menés d'entente avec la Paroisse de Vétroz ainsi qu'avec les riverains et exploitants directement concernés.



La géométrie des routes adjacentes et le principe de circulation ont été modifiés dans l'objectif de garantir la sécurité de l'accès piéton à l'église. Le pas-de-porte

de l'entrée principale dudit bâtiment est désormais libre de tout véhicule et l'espace situé au nord est fermé à la circulation. Ce même espace permet en outre l'arrêt de véhicule pour leur déchargement à destination du bâtiment de la bourgeoisie abritant notamment le Relais du Valais. Cette place a été autant que possible aplanie et l'accueil d'un corbillard s'en retrouve facilité et sécurisé.

De nouveaux massifs floraux comportant quelques arbres ont été réalisés. Fleuris, ces espaces communautaires sont devenus plus accueillants et enjolivent le haut du village. Les arbres plantés apporteront dans les années à venir à nouveau des espaces ombragés très prisés. La Municipalité espère que cet aménagement vous a convaincus afin de poursuivre son objectif de végétaliser les espaces publics, en particulier et en priorité la traversée du vieux-village avec la route cantonale et ses abords.

*Pour la commission des Travaux publics
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner*

PLAINE VITICOLE LUTTE CONTRE LE GEL

Donnant suite à l'épisode de gel du 18 au 21 avril 2017, les commissions communales viticoles et agricoles avaient interpellé le Conseil municipal pour la mise sur pied d'un programme public de lutte contre le gel par aspersion de la zone viticole de la plaine. Les études préliminaires menées par le service cantonal de l'agriculture (SCA) avaient établi les faisabilités techniques et économiques d'un tel projet. Sur demande desdites commissions communales, la Municipalité avait alors accepté de porter la suite de ce projet. A l'été 2020, l'office fédéral de l'agriculture et le SCA homologuaient ce dossier.

A l'automne 2020, le premier puits grandeur nature était foré. Le débit pompé obtenu de 480 litres par minute a remis en question l'entier du projet. En effet, 12 puits d'une capacité individuelle de 4'000 litres par minute étaient requis. Après de multiples réflexions et discussions

et sur proposition des commissions communales viticoles et agricoles deux forages complémentaires de reconnaissance ont été réalisés à l'été 2021 sur un autre secteur. Les débits obtenus, respectivement de 1'000 et 2'000 litres par minute, étaient à nouveau largement insuffisants.

Réunies à l'automne 2021, lesdites commissions ont préavisé négativement la poursuite du projet. La Municipalité a ainsi décidé d'abandonner ce programme faute de disponibilité en eau suffisante dans le sous-sol et de ne reporter aucun frais aux propriétaires concernés.

*Pour la commission des Travaux publics
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner*

EAU POTABLE - COMPTEURS

La Municipalité poursuit son programme de mise en œuvre des compteurs d'eau potable. La planification établie répond au délai fixé par le Conseil général au 31 décembre 2028 (art. 39 du règlement communal sur l'eau potable du 2 mars 2020). Pour l'ensemble du territoire communal, environ 2'500 unités sont prévues au total. A ce jour, l'ensemble des entreprises de la commune ainsi que le quartier de Balavaud ont été équipés. L'étape en cours concerne la partie de Magnot située à l'ouest de la rue du Haut-de-Cry.

Le rythme de pose retenu avoisine les 15 pièces par semaine selon les secteurs prédéfinis et communiqués par la Municipalité. Les nouvelles constructions sont automatiquement équipées de compteur, tandis que les propriétaires de piscine peuvent faire la demande spécifique pour la pose anticipée d'un compteur.

Rappel de la marche à suivre par le(s) propriétaire(s) :

1. Réception du courrier personnalisé de la Municipalité invitant à la pose d'un compteur dans le délai indiqué
2. Commande des travaux en direct à l'installateur sanitaire choisi
3. Paiement de la facture à l'installateur sanitaire
4. Envoi d'une copie de la facture, de la preuve de paiement ainsi que de l'IBAN pour le remboursement à la Municipalité (par email ou courrier)
5. Réception de la confirmation de versement par la Municipalité.

Le règlement communal prévoit dans son article 17 que la Municipalité procède au remboursement «des frais

de pose et d'installation de base jusqu'à concurrence de Fr. 500.-». Lors des premières demandes de remboursement traitées, la Municipalité avait déduit la fourniture des compteurs de ce montant, bien que les compteurs soient propriété de la Municipalité. Cette erreur est désormais corrigée et les abonnés concernés en ont été personnellement avisés et remboursés.

Bon à savoir :

- Le compteur s'enclenche automatiquement dès sa pose et le relevé est procédé à distance par le service. A tout instant l'abonné peut y lire sa consommation.
- Un premier relevé est réalisé au 1^{er} juillet ou au 1^{er} janvier suivant la pose du compteur.
- Un second relevé est réalisé au 1^{er} janvier d'après (et chaque 1^{er} janvier ultérieur).
- La différence entre ces deux relevés correspond à la consommation du bâtiment durant le ou les semestres considérés. C'est ce volume d'eau qui est facturé annuellement par la taxe variable du compteur.
NB : en cas de pose du compteur durant le 1^{er} semestre de l'année, la taxe du premier semestre est calculée selon les disposition transitoires (art. 37 et 38 du règlement) et équivaut à 50% de la taxe annuelle «transitoire», et la taxe du second semestre est calculée selon le compteur.

*Pour la commission des Travaux publics
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner*

RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE AU STADE DES PLANTYS

La Municipalité investissait en 2014 près de Fr. 300'000.- pour la rénovation du terrain naturel sud. L'année suivante, plus de Fr. 1'000'000.- étaient investis pour la transformation du terrain synthétique. Annuellement depuis, plus de Fr. 50'000.- sont dépensés par la Municipalité pour l'exploitation de ces infrastructures. A ces frais s'ajoutent les heures de travail des employés des travaux publics, soit environ un jour par semaine.

En 2014, l'ensemble de l'éclairage du stade avait fait peau neuve. A ce jour, toutes les sources lumineuses se doivent d'être renouvelées prématurément pour un montant avoisinant les Fr. 60'000.-. Suite aux discussions et négociations entreprises avec le fabricant, un rabais de 50% a été obtenu sur le nouveau matériel. En effet, les sources lumineuses présentaient au fil du temps un défaut important, et ce au-delà de la période de garantie offerte par le fabricant.

Dans ces conditions, aucun des terrains n'était plus homologué par l'association suisse de football (ASF) : les matchs nocturnes n'étaient plus possibles.

Cet investissement conséquent permet :

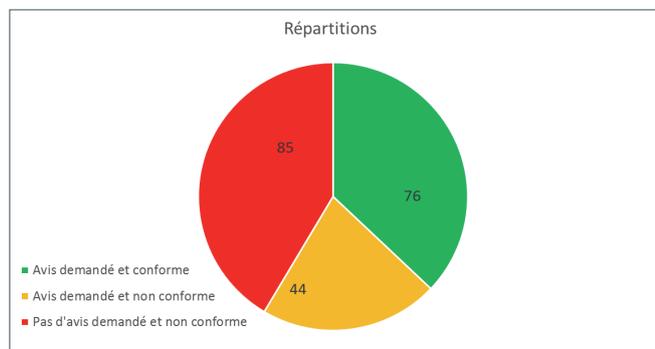
- De garantir l'homologation des terrains
- D'opter pour une technologie LED moins énergivore
- D'obtenir un gain d'environ Fr. 7'500.- par an en terme d'énergie consommée
- De diminuer les nuisances lumineuses nocturnes : un variateur permet d'avoir une puissance de 100% pour les matchs, de 50% pour les entraînements et de 10% pour la 3ème mi-temps

*Pour la commission des Travaux publics
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner*

SÉCURITÉ DES VOIES PUBLIQUES : MISES EN CONFORMITÉ

Début 2021, la Municipalité demandait à l'ensemble de sa population de vérifier la conformité de ses haies vis-à-vis de la sécurité des usagers des voies publiques. Depuis, de multiples rencontres ont été réalisées et autant de correspondances établies.

A ce jour, 120 propriétaires ont demandé l'avis de la Municipalité et 85 autres propriétaires ont été contactés par la Municipalité en raison de leur non-conformité constatée en date du 10.05.2021. Le bilan est indiqué dans le tableau ci-dessous.



Une correspondance personnalisée a été adressée à chacun, avec confirmation soit de la conformité de leur situation, soit du défaut de sécurité à supprimer dans un délai discuté et imparti. Pour ce deuxième cas de figure, la majorité des situations rencontrées avait un

point commun : de vieilles haies de thuyas très larges et totalement sèches à l'intérieur, débordant sur le domaine communal et présentant une très faible valeur écologique et paysagère.

Si certains propriétaires ont procédé depuis à une taille minutieuse, dans lequel cas les haies repoussent et reverdissent les années suivantes, d'autres ont procédé à un rabattement plus drastique.

Une partie des propriétaires ont fait part de leur volonté de supprimer leur haie et de la remplacer par un nouvel aménagement (souvent des palissades). Dans ce dernier cas représentant moins d'une dizaine d'unités, la Municipalité a fait preuve de souplesse en termes de délai, ces interventions nécessitant planifications, procédures et investissements conséquents.

La Municipalité a procédé à la fin de l'automne 2021 à une nouvelle revue afin de poursuivre son programme de sécurisation. Dorénavant et sur demande spécifique du conseiller municipal en charge de la sécurité, à chaque printemps un contrôle sera effectué afin de pérenniser la sécurité des usagers des voies publiques.

*Pour la commission des Travaux publics
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner*

ORIENTATION DE LA STRATÉGIE INFORMATIQUE

Au début de cette législature, conscient de l'enjeu de plus en plus important de l'informatique et des nouvelles technologies, le conseil municipal de Vétroz a mis sur pied une commission IT en charge de ce dossier. La première mission de cette commission a été de faire un état des lieux de l'informatique communale sur les sujets suivants :

- Infrastructures
- Environnement logiciel
- Applications métiers.

Le Conseil Municipal a décidé de s'orienter autant que possible vers des solutions libres, au profit du bien commun, et a donné le mandat à la commission informatique d'étudier la mise en œuvre de cette décision avec les objectifs stratégiques suivants :

- Promouvoir le logiciel libre
- Soutenir les entreprises locales.

Un premier résultat concret sera d'équiper les postes informatiques des élèves de solutions libres et de logiciels dédiés à l'éducation pour favoriser leur éveil et l'apprentissage des nouvelles technologies.

Pour tout renseignement complémentaire, l'administration communale se tient à votre disposition.

*Pour la commission Informatique
Fabien Papilloud
Dominique Kuster
Bertrand Fontannaz*

EXTRAIT DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Personnel communal

- Met au concours un poste d'employé(e) de nettoyage à 40 %.
- Met au concours un poste de collaborateur auprès du service des constructions à 60 %.
- Met au concours un poste d'horticulteur paysagisme.

Finances communales

- Valide le plan financier 2023-2026.
- Prend connaissance du planning portant sur l'élaboration du budget 2023 et le valide.
- Prend connaissance du planning relatif au bouclage des comptes 2021 et le valide.

Travaux publics

- Adjugé à Oiken le remplacement de l'éclairage actuel défectueux du stade des Plantys par du LED.
- Adjugé la réalisation de la deuxième campagne de tacons à Sebacar Sàrl.
- Adjugé les mandats complémentaires pour l'avant-projet, l'irrigation et la modification de la mise à l'enquête de l'avenue de la Gare à IG Group SA.
- Décide de suivre les préavis des commissions techniques, agricoles et viticoles pour l'abandon du projet de lutte contre le gel par aspersion dans la plaine viticole.
- Autorise l'entreprise Dénériaz SA à circuler sur les routes agricoles au sud du canal Sion-Riddes durant la période hivernale 2021-2022 pour la construction de la ligne haute tension Chamoson-Chippis.

Constructions

- Concernant l'extension du centre scolaire de Bresse, procède aux adjudications suivantes : mobilier intérieur à Embru-Werke AG, rehaussement des barrières existantes à Debons Métal, peinture à Electro Painters SA, obturations coupe-feu à Mega SA, aménagement extérieur à Moren Frères SA.
- Décide de créer une zone réservée «Balavaud», au nord de la route cantonale. Les études de zone de dangers doivent être menées en parallèle pour pouvoir lever ou non la réserve.

Ecoles et structures communales de la petite enfance

- Accepte le déménagement du cycle 1 du Pavillon à Bresse à la rentrée de janvier 2022.
- Décide pour un regroupement de proximité total de 1 à 8H dans chaque centre scolaire (avec zone tampon si nécessaire).
- Décide d'ajuster les salaires des collaboratrices des structures de la petite enfance.

Demandes et divers

- Valide la convention avec l'UTO en vue d'assurer la gestion des restes d'aliments des cuisines.
- Participe en délégation aux 90 ans de Francis Buttet.
- Accepte la mise en place d'une station de vélos en libre-service au milieu du village.
- Prend les décisions suivantes applicables pour tous les magasins de la commune pour l'année 2022 : ouverture hebdomadaire prolongée le vendredi jusqu'à 20h00; jour de dérogation concernant l'ouverture des dimanches ou jours fériés le 06.11.2022 de 14h00 à 18h00.

AUXILIAIRES D'ÉTÉ 2022

Comme chaque année, la Municipalité procède à l'engagement d'auxiliaires pour l'été, rattachés au service des travaux publics et au service des bâtiments, pour les périodes suivantes :



- 27 juin au 8 juillet 2022
- 11 juillet au 22 juillet 2022
- 25 juillet au 5 août 2022
- 8 août au 17 août 2022

Les offres (curriculum vitae incluant les périodes privilégiées et si possession d'un permis de conduire) doivent être adressées par courriel à service.technique@vetroz.ch.

Condition : Avoir 16 ans révolus au moment de débiter l'activité.

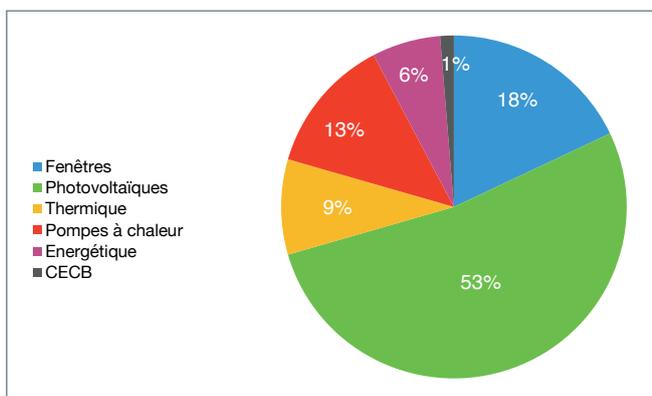
Le délai de postulation est fixé au 31 janvier 2022.

*Pour la commission des Travaux publics
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner*

UNE COMMUNE ENGAGÉE POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN

Notre Commune est résolument engagée pour que son développement soit durable et sain. C'est pourquoi, nous soutenons financièrement les mesures comme le remplacement de l'isolation, des fenêtres ou du système de chauffage afin d'améliorer l'efficacité énergétique de votre habitat sans oublier une aide de CHF 1'000.- pour la réalisation d'un certificat CECB Plus. Ces aides généreuses peuvent représenter une part importante des investissements réalisés.

En 2021, la commune a ainsi versé des subventions pour un montant de CHF 67'217.- dont la répartition est illustrée dans le tableau ci-contre.



Un engagement qui se poursuit

En 2022, la commune poursuivra ses efforts au profit d'un environnement plus sain. C'est pourquoi, pour vos projets, nous vous encourageons à déposer une demande de subvention à la commune et au canton avant le début des travaux.

Pour savoir si ceux-ci pourraient bénéficier d'un soutien communal, nous vous recommandons de consulter notre règlement sur l'énergie renouvelable disponible à cette adresse <https://www.vetroz.ch/reglemente/73178> ainsi que le programme de promotion / aides financières dans le domaine de l'énergie du canton du Valais <https://www.vs.ch/web/sefh/programmes-de-promotion/aides-financieres>.

Lors de cette législature, la commune va également entreprendre la révision de son règlement sur l'énergie renouvelable pour tenir compte des dernières nouveautés et pratiques.

Pour tout renseignement complémentaire, l'administration communale se tient à votre disposition.

*Président de la commission Énergie
Fabien Papilloud*

ÉCOLES PRIMAIRES DE VÉTROZ

PLAN DE SCOLARITÉ 2022/2023

DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE: le jeudi 18 août 2022
FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE: le vendredi 23 juin 2023

VACANCES ET CONGÉS ANNUELS

AUTOMNE: du mercredi 12 octobre 2022 à midi
au lundi 24 octobre 2022 le matin

NOËL: du vendredi 23 décembre 2022 le soir
au lundi 9 janvier 2023 le matin

CARNAVAL: du vendredi 17 février 2023 le soir
au lundi 27 février 2023 le matin

PÂQUES: du jeudi 6 avril 2023 le soir
au lundi 17 avril 2023 le matin

FÊTES OFFICIELLES

TOUSSAINT le mardi 1er novembre 2022

IMMACULÉE CONCEPTION: le jeudi 08 décembre 2022

ASCENSION: du mercredi 17 mai 2023 à midi
au lundi 22 mai 2023 le matin

PENTECÔTE: le lundi 29 mai 2023

FÊTE DIEU: le jeudi 8 juin 2023

*Écoles primaires de Vétroz
Pascal Genoud, Directeur*

VERS UNE MOBILITÉ DOUCE EN TOUTE SÉCURITÉ

Depuis plusieurs années, la commune favorise la transition vers une mobilité plus douce en offrant une subvention de 500.- pour l'achat d'un vélo électrique au Garage de Chiron. En 2021, la commune a ainsi subventionné 34 vélos soit 9 vélos en moins que 2020 et continuera de soutenir les nouveaux acquéreurs en 2022.

De plus, de janvier à fin mars 2022, la commune offre à toute personne domiciliée sur Vétroz un contrôle technique gratuit de leur vélo auprès du Garage de Chiron pour vous permettre de voyager en toute sécurité.

A noter que le soutien de notre municipalité pour la mobilité ne s'arrête pas aux vélos. Notre engagement passe également par les aménagements des routes et des places via la mise en œuvre de notre concept de mobilité qui nous l'espérons favoriseront la transition vers une mobilité plus propre et douce.

Pour tout renseignement complémentaire, l'administration communale se tient à votre disposition.

*Président de la commission Énergie
Fabien Papilloud*

CAR POSTAL

Nouvel horaire de Car postal sur la ligne Ardon-Sion

Depuis deux ans, les communes de Vétroz, Sion, Ardon et Conthey financent des courses supplémentaires afin d'offrir une cadence au ¼ h aux heures de pointes (matin, midi et soir) entre Ardon et Sion.

Depuis le changement d'horaire de décembre passé, les communes sur la ligne Sion-Martigny ont également décidé d'étendre l'amplitude des courses, en particulier plus tard le soir, et de rajouter quelques courses durant la journée. Des cars postaux sont à votre service de 05h25 à 22h26.

Ces deux améliorations permettent aux habitants de Vétroz d'avoir une vraie alternative à la voiture pour se rendre à Sion.

Prenez les transports publics ! plus le nombre de voyageurs sera important, moins la commune devra financer cette prestation.

Abonnement pour Sion, élèves du CO Derborence

Début d'année scolaire 2021-2022, le Conseil municipal avait décidé de modifier la pratique pour les trajets des élèves du CO Derborence. Dorénavant, les élèves reçoivent des cartes multi-courses en place de l'abonnement de parcours. Ce changement permet de faire plus de 30'000.- d'économie par année.

Suite aux remarques du Conseil général, nous avons décidé de continuer avec ces cartes multi-courses, mais de ne pas en limiter le nombre nécessaire par année. Ainsi, chaque élève peut se rendre à tout moment au guichet communal pour retirer sa carte pour ses trajets personnels.

Dans une année, nous ferons le point de la situation et adapterons la procédure si nécessaire.

Olivier Cottagnoud, président

Ligne 311 Sion-Martigny
Des bus toutes les 30 minutes!

Ardon - Sion: chaque 15 minutes aux heures de pointe

Sion - Martigny: chaque 30 minutes

Stations: Sion, Conthey, Vétroz, Ardon, Chamosson, Leytron, Riddes, Salillon, Saxen, Fully, Martigny

Concours: de nombreux prix dont un séjour dans les Alpes Valaisannes à gagner!

Cadence en place dès le 12 décembre 2021.
Plus d'information et concours : carpostal.ch/horaire-vs

CarPostal
La classe jaune.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DU 1er SEMESTRE 2022

JANVIER

- 23 Loto du CAV
- 29 APEV «A la découverte de...» Théâtre de Valère
- 29-30 Rose Cup du FC

FEVRIER

- 12 Souper de soutien de l'Union et des tambours
- 19 APEV «A la découverte de ...» Barryland
- 24 au 01.03 Carnaval Percu'click
- 25 Carnaval des écoles
- 25 APEV Carnaval Disco
- 27 Loto du ski-club

MARS

- 9 Soupe de Carême
- 12 Souper de soutien du FC
- 12 Concert annuel de l'Union et des tambours
- 16 Soupe de Carême
- 18 Concert annuel de la Concordia
- 19 APEV Vente-échange
- 23 Soupe de Carême
- 26 APEV «A la découverte du ...» Musée d'histoire du Valais
- 30 Soupe de Carême

AVRIL

- 2 Concert annuel du Chœur mixte
- 3 CAV Championnat Suisse du 10 Km à Bresse
- 3 CAV Souper de soutien
- 6 Soupe de Carême
- 9 APEV Atelier pâtisserie/bricolage
- 16-23 Camp CAV à l'étranger
- 30 APEV «A la découverte de ...» La ferme des Prêles

MAI

- 12 Union Festival à Ardon
- 21 APEV «A la découverte ...» Château de la Bâtiaz
- 21-22 Championnat romand VAG à Bresse
- 24-28 Camp d'entraînement des jeunes CAV à Bresse
- 27-28 Camp d'entraînement des jeunes CAV
- Fin mai TGV : représentations par petits groupes

JUIN

- 11-12 Sortie de deux jours du Chœur mixte à Annecy
- 12 APEV Sortie des membres
- 16 Fête Dieu : procession + apéritif

CARTES DÉCHETS : NOUVEAU POINT DE RECHARGES

Depuis 3 ans la commune de Vétroz a mis en place le système de la taxe au poids. Chaque utilisateur peut recharger son compte de plusieurs manières :

- Sur le site internet de la commune «Gestion des déchets»
- Au guichet de l'administration communale, durant les heures d'ouverture
- À la caisse du magasin Denner.

Dès le 1er février 2022, les recharges seront également possibles au guichet de l'office de poste de Vétroz.

Cette nouvelle possibilité, en collaboration avec la Poste suisse, est une offre supplémentaire appréciable pour les habitants de Vétroz.

Olivier Cottagnoud, Président

FINANCES COMMUNALES : BUDGET 2022

La Municipalité vous présente ci-dessous son budget 2022, tel qu'entériné par le Conseil général en séance plénière du 13 décembre dernier.

Le compte de fonctionnement, présentant un total de revenus financiers de CHF 26'055'850.— et un total de charges financières de CHF 23'533'350.—, dégagera une marge d'autofinancement (MAF) prévisionnelle de CHF 2'522'500.—. Après comptabilisation des amortissements comptables, soit CHF 3'951'300.—, le résultat du compte de fonctionnement fait ressortir une perte nette de CHF 1'305'700.—.

Le compte des investissements présente quant à lui des dépenses brutes de CHF 12'369'200.—, couvertes à hauteur de CHF 5'272'000.— par des recettes. Les investissements nets prévus en 2022 se montent ainsi à CHF 7'097'200.—.

Au vu des prévisions budgétaires établies pour les exercices 2021 et 2022, la fortune de la Municipalité devrait passer de CHF 12'843'719.— au 31.12.2021 à CHF 11'538'019.— au 31.12.2022.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	21 859 002.94	22 248 400.00	23 533 350.00
Revenus financiers	+ CHF	27 077 806.59	25 655 400.00	26 055 850.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	5 218 803.65	3 407 000.00	2 522 500.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	5 218 803.65	3 407 000.00	2 522 500.00
Amortissements planifiés	- CHF	4 416 808.60	4 887 800.00	3 951 300.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	144 805.21	365 000.00	103 600.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	162 645.66	160 200.00	226 700.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	1 685 600.00	1 305 700.00
Excédent de revenus	= CHF	819 835.50	-	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	6 878 722.40	22 050 950.00	12 369 200.00
Recettes	- CHF	1 403 579.45	9 693 450.00	5 272 000.00
Investissements nets	= CHF	5 475 142.95	12 357 500.00	7 097 200.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	5 218 803.65	3 407 000.00	2 522 500.00
Investissements nets	- CHF	5 475 142.95	12 357 500.00	7 097 200.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	256 339.30	8 950 500.00	4 574 700.00
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

Investissements

Les dépenses nettes d'investissement, arrêtées à CHF 7'097'200.— dans le cadre du budget 2022, ont diminué de CHF 5'260'300.— par rapport à la prévision 2021.

Pour davantage de lisibilité, seuls les investissements nets supérieurs ou égaux à CHF 100'000.- sont détaillés ci-contre.

Libellé des investissements	Dépenses nettes
Ecole des Plantys – étude et réalisation pour le rehaussement	1'606'400
Investissements liés au CO Derborence	180'000
Ecole des Plantys – crédit d'étude UAPE	130'000
Participation à la construction des routes cantonales	120'000
Assainissement des ponts	130'000
Réfection de la Rte du Haut de Cry (génie civil)	105'000
Réfection de la Rte de la Bourgeoisie ZA (génie civil)	320'000
Réfection de la Rte du Camping (génie civil)	110'000
Aide communale en lien avec la pose de compteurs d'eau	200'000
RC T9 Préfecture / Péteille (eau potable)	140'000
Réfection de la Rte de la Bourgeoisie ZA (eaux usées)	140'000
Torrents ouest (eaux usées)	775'000
Achat d'un terrain pour la mise en place d'un éco-point	108'000
Torrents ouest	625'000
Cimetière – mise en place des mini-tombes	150'000
Avenue des Vergers – équipement du réseau d'irrigation	293'000
RC T9 Magnot (Régence/Creusette) (irrigation)	290'000
RC T9 Préfecture / Péteille (irrigation)	140'000

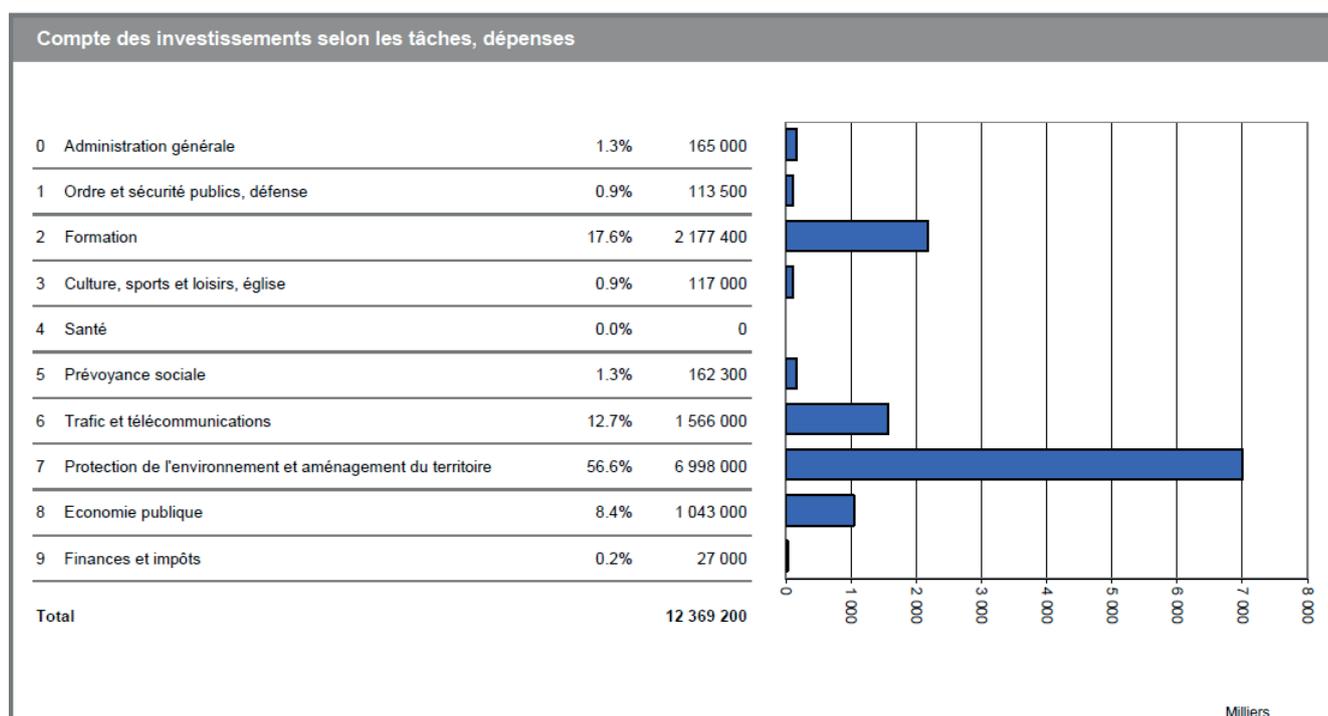
Avec des investissements nets de CHF 7'097'200.— et une marge d'autofinancement de CHF 2'522'500.— le budget 2022 prévoit une insuffisance de financement des investissements fixée à CHF 4'574'700.—.

L'Exécutif communal en est parfaitement conscient, mais les montants prévus sont toutefois essentiels à l'entretien des infrastructures existantes ainsi qu'à une extension de celles-ci, due en grande partie à la croissance démographique que connaît la Commune de Vétroz depuis plusieurs années. L'agrandissement des centres scolaires et la mise à niveau des services (eaux potables et usées) en sont les exemples les plus frappants.

Le Conseil municipal, en adoptant un programme de législature très ambitieux, accepte d'y mettre les moyens financiers nécessaires, en particulier dans les dépenses de fonctionnement. Un service à la population efficace et des mesures pour le bien-vivre en commun ont leurs coûts. Nous investissons pour l'avenir de notre commune et le bien-être de ses habitants.

Pour la commission des finances

*Olivier Cottagnoud,
Président de la Municipalité
Joël Germanier,
Chef du service financier*





© Studio Bomardot



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Contact

Municipalité de Vétroz
Route de l'Abbaye 31
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch
www.vetroz.ch

Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	08:00–12:00 13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé
Fermé durant les jours fériés.	